



D · A · F
Direction
Affaires
Foncières



Demande d'édition d'un arbre généalogique

Arrêté n° 275 CM du 8 mars 2024 portant fixation des tarifs et des modalités de délivrance des documents par la direction des affaires foncières

Nom, Prénom :

Adresse postale :

Téléphone :

☐ à récupérer sur place

☐ à expédier à l'adresse indiquée ci-dessus

Renseignements sur l'arbre à éditer :

L'arbre généalogique a-t-il été conçu pour vous ? ☐ oui ☐ non

Lien de parenté avec la personne située à la tête de l'arbre
généalogique :

Nom du fichier enregistré dans le logiciel Heredis :

Nom du fichier enregistré dans le logiciel Heredis où se trouve la personne souhaitée :

Nom de la personne souhaitée au sommet de l'arbre :

Édition de l'arbre généalogique sous le format : ☐ A4 ☐ A3 ☐ A2 ☐ A1 ☐ A0

Nombre d'arbre généalogique à imprimer :

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des informations renseignées.

Fait à le

Signature du demandeur :

Tarif en vigueur : A4 à A0 : 500 F CFP

ATTENTION :

✓ Les généalogies sont établies à partir de données communiquées par le demandeur. Les renseignements ne seront produits par la section d'information et d'accès aux documents fonciers et généalogiques que sous réserve qu'un lien de parenté avec les personnes faisant l'objet de la recherche soit établi. La D.A.F ne peut certifier l'exactitude des données indiquées dans les arbres généalogiques conçus par les usagers eux-mêmes. Son rôle se limite à mettre gracieusement à disposition des usagers un outil de conception des arbres généalogiques (Heredis 8).

✓ Les documents commandés et non récupérés seront détruits après un délai de trois (3) mois à compter de la date d'édition.

Cadre réservé à la DAF :

Total de documents délivrés		Coût
Nombre d'arbre(s)		
	TOTAL à payer	
	N° quittance	

Informations sur le dépôt des demandes :

Seules, les demandes entièrement complétées, datées et signées sont à déposer ou envoyer, selon le cas à :

DAF PAPEETE Tahiti
Immeuble TE FENUA MĀ'OHI
B.P. : 114 - 98713 Papeete
Tél : (689) 40 47 18 18
direction.daf@administration.gov.pf

CELLULE DE TARAVAO Tahiti
Immeuble Super U
B.P. : 7024 - 98719 Taravao
Tél : (689) 40 57 22 16
taravao.daf@administration.gov.pf

SUBDIVISION DES ÎLES SOUS-
LE-VENT Raiatea
Cité administrative de Uturoa
B.P. : 44 - 98735 Uturoa
Tél : (689) 40 60 05 25
islv.daf@administration.gov.pf

SUBDIVISION DES ÎLES
AUSTRALES Tubuai
Cité administrative de Mataura
B.P. : 92 - 98754 Mataura
Tél : (689) 40 95 03 01
australes.daf@administration.gov.pf

SUBDIVISION DES ÎLES
MARQUISES Nuku Hiva
Cité administrative de Taiohae
B.P. : 26 - 98742 Taiohae
Tél : (689) 40 92 03 26
marquises.daf@administration.gov.pf

Ouvert au public : du lundi au jeudi de 7h30 à 15h30 et le vendredi de 7h30 à 14h30
Ouverture dès 6 h 30 des guichets à DAF PAPEETE exclusivement

Informations sur les modalités de paiement :

Pour tout paiement par courrier, mandat postal ou virement bancaire, merci de préciser l'objet de votre règlement sur le compte suivant :

Régie de recettes du guichet unique n° FR76 1007 1984 0100 0010 0030 081

Pour les commandes passées dans les îles, veuillez effectuer votre virement sur un des comptes ci-dessous, selon le cas :

	Titulaire du compte	IBAN
DAF ISLV	Régie Recettes DAF Antenne Uturoa	FR76 1007 1984 0100 0010 0042 206
DAF AUSTRALES	Direction affaires foncières Tubuai	FR76 1416 8000 0115 0165 8760 195
DAF MARQUISES	Subdivision Marquises DAF	FR76 1416 8000 0115 0169 1700 134

La Direction des affaires foncières traite vos données personnelles pour l'objet du formulaire et des finalités ultérieures liées à ses missions. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données et vos droits, consultez la Notice d'information à destination des usagers (disponible sur <https://www.service-public.pf/donnees-personnelles/?site=daf> – QR code ci-contre – et à l'accueil de la direction des affaires foncières).

